

Documents pontificaux

DECRET DE CANONISATION

DU BIENHEUREUX JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, FONDATEUR DE
LA CONGRÉGATION DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Sur le doute ainsi formulé :

*Y a-t-il des miracles certains, et lesquels, dans le cas et pour l'effet
dont il s'agit ?*

Combien excellente et féconde est la vertu, qui n'est pas abandonnée aux forces naturelles, mais qui repose sur les racines profondes de la foi chrétienne et qui s'appuie sur le secours de la grâce divine ; c'est là un fait admirablement démontré par les exemples de tous ceux que l'Eglise a élevés aux honneurs des Béatitudes célestes. En effet, outre d'innombrables martyrs qui sont morts sans défaillance pour la cause de la religion, d'autres personnes s'ensevelissant avec le Christ menèrent une vie solitaire si pure qu'ils semblèrent rivaliser de vertu avec les anges ; d'autres encore, malgré qu'ils fussent exposés, pour ainsi dire, aux flots de la vie quotidienne et publique, rendirent les plus grands services tout en accomplissant les devoirs des plus communs ministères.

C'est à ces derniers qu'il faut ajouter Jean-Baptiste de La Salle, Fondateur de la Famille Religieuse, qui porte le nom de Frères des Ecoles chrétiennes ; et c'est à bon droit que le XVII^e siècle se glorifie de cet homme illustre, né à Reims, en France, d'une famille noble, en 1651.—Après une adolescence pieuse et pure, arrivée à la seizième année de son âge, il fut admis au nombre des chanoines de l'Eglise métropolitaine de Reims ; et, après avoir reçu le sacerdoce, non seulement il remplit, mais encore il dépassa de beaucoup les espérances qu'on avait fondées sur lui. Ayant, en effet, fort sagement jugé qu'il devait chercher non ses propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ, il se mit de bonne heure à remplir très saintement son ministère pour le salut d'un très grand nombre (d'âmes). Et quoique dans ce ministère, il parût à la hauteur de tous les devoirs, il sembla néanmoins dési-